



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE BREST

Bureau de l'animation territoriale



NATURA 2000
FR5300024 "Rivière Elorn"
comité de pilotage
mardi 8 juillet 2014 – 9 heures 15

Le mardi 8 juillet 2014 s'est tenue, à la salle multifonctions de LA MARTYRE, une réunion du comité de pilotage du site NATURA 2000 "Rivière Elorn", sous la présidence de Mme Sabine BAURAND-CONSTANCE, chef du bureau de l'animation territoriale à la sous-préfecture de Brest.

Étaient présents :

- M. Laurent MAZURIÉ, président du Comité de pilotage « Natura 2000 Rivière Elorn »,
- M. Francis GROSJEAN, vice-président de BREST-Métropole océane,
- M. Henri BILLON, maire de LOC-EGUINER
- Mme Catherine DUMAS, Pôle métropolitain Pays de Brest,
- M. Guillaume BODENEZ, conseiller municipal de DIRINON,
- M. Pierre ABGRALL, adjoint au maire de LAMPAUL-GUIMILIAU,
- M. Michel COJEAN, adjoint au maire de LANDERNEAU,
- Mme Laurence CLAISSE, maire de LANDIVISIAU,
- M. Pierre-Yves MOAL, maire de LOCMELAR,
- M. Gilles MAILFERT, adjoint au maire de LOPERHET,
- M. Jean-Michel DONVAL, adjoint au maire de LA MARTYRE,
- M. Stéphane HERVOIR, adjoint au maire de PENCRAN,
- M. Jean-Jacques PITON, maire de PLOUDIRY,
- M. André MARREC, adjoint au maire de PLOUEDERN,
- M. Philippe HERAUD, maire de PLOUNEVENTER,
- M. Noël FOREST, adjoint au maire de LA ROCHE-MAURICE
- M. Yves GUENNEGAN, adjoint au maire de SAINT-SERVAIS,
- M. Jean-Pierre BRETON, maire de SIZUN,

Avaient donné pouvoir :

- M. Pierre MAILLE, président du conseil général, ayant donné pouvoir à Mme le maire de LA ROCHE-MAURICE,
- M. Daniel JACQ, président du syndicat mixte du SCOT-PLH du Léon, ayant donné pouvoir à M. Albert MOYSAN,
- M. Jean-Marc PUCHOIS, maire de LAMPAUL-GUIMILIAU, ayant donné pouvoir à M. Pierre ABGRALL, adjoint,
- M. Patrick LECLERC, maire de LANDERNEAU, président de la communauté de communes de Landerneau-Daoulas, ayant donné pouvoir à M. Michel COJEAN, adjoint,
- M. Jean-Paul MORVAN, maire de LOPERHET, ayant donné pouvoir à M. Gilles MAILFERT, adjoint,
- Mme Laurence FORTIN, maire de LA ROCHE-MAURICE, ayant donné pouvoir à M. Noël FOREST, adjoint,

Représentants des administrations :

- M. le lieutenant de vaisseau Thierry GIRAULT, PREMAR/CECLANT/PMRE/Env,
- M. Philippe MASQUELIER, directeur du Syndicat de Bassin de l'Elorn,
- Mme Annaïg POSTEC, chargée de mission NATURA 2000 au Syndicat de Bassin de l'Elorn,
- Mme Aurore GIRET, stagiaire au Syndicat de Bassin de l'Elorn,
- Mme Régine DARAS, BMO, direction Ecologie urbaine,
- M. Hervé SEVENOU, élu de la Chambre d'Agriculture,
- Mme Stéphanie JOUVIN, DREAL / SPN,
- Mme Pauline LECLERC, direction départementale de la cohésion sociale, service jeunesse et sports,
- Mlle Claudie QUERE, sous-préfecture, bureau de l'animation territoriale,

Représentants des associations :

- M. Jean-Pierre LE GALL, Bretagne Vivante-SEPNB,
- M. Anthony LE GALL, maison de la rivière,
- M. Guy LE MAOUT, représentant l'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Elorn (AAPPMA),
- M. Bernard MENEZ, représentant le centre régional de la propriété forestière et le syndicat forestier.

Étaient excusés :

- M. le directeur départemental des territoires et de la mer,
- M. le président du groupe mammalogique breton,
- M. le président du parc naturel régional d'Armorique,
- M. le président du conservatoire botanique national de Brest,
- M. le président de l'Office national des forêts,

Réunion des élus

Mme BAURAND-CONSTANCE ouvre la séance en rappelant que le document d'objectifs du site "Rivière Elorn" a été approuvé par arrêté préfectoral du 11 mars 2011¹, et qu'au cours de la séance du 27 mai 2011, les membres du comité de pilotage ont élu M. Laurent MAZURIE président du COPIL, pour une durée de trois ans, et ont désigné le syndicat de Bassin de l'Elorn en qualité de collectivité chargée du suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB), également pour une durée de trois ans, conformément à l'article R.414-8-1 du code de l'environnement.

Au terme de cette échéance, il convient donc de procéder à nouveau à ces désignations. Les membres élus du COPIL sont au nombre de 31, 16 élus sont présents et 6 ont donné un pouvoir ; le quorum étant atteint, le vote peut avoir lieu.

Désignation de la collectivité chargée du suivi de la mise en œuvre du DOCOB

Le syndicat de bassin de l'Elorn est candidat pour ce rôle.

Par vote à main levée, à l'unanimité des votants, le **syndicat de bassin de l'Elorn est désigné comme collectivité chargée de la mise en œuvre du DOCOB** du site NATURA 2000 "Rivière de l'Elorn" pour une durée de trois ans.

Désignation du président du COPIL

M. Francis GROSJEAN, vice-président de BREST-Métropole océane, président du syndicat de bassin de l'Elorn, seul candidat, **est élu président** à l'unanimité pour une durée de trois ans.

M. Laurent MAZURIE tient à souligner le réel et grand plaisir qu'il a eu à travailler avec Mme POSTEC, chargée de mission, et MM. FAYRET et MASQUELIER, président et directeur du syndicat de bassin. Cette expérience, qui lui a permis de rencontrer les acteurs locaux (maires, agriculteurs, associations) et de découvrir la faune et la flore, lui paraît très positive puisque désormais la démarche NATURA 2000 est dédramatisée et semble acceptée par tout le monde.

¹ une version numérique (clé USB) du document d'objectifs est mise à disposition des membres du COPIL, sur simple demande, au siège du Syndicat de bassin.

M. GROSJEAN remercie les participants de la confiance qu'ils lui accordent et les assure qu'il s'efforcera d'aller au-devant des acteurs locaux afin que la dynamique engagée se poursuive au mieux.

Comité de pilotage en séance plénière

Les diaporamas présentés en séance figurent en annexe au présent compte-rendu.

Rappel de la démarche NATURA 2000

(Stéphanie JOUVIN, DREAL)

Mme JOUVIN précise qu'elle prend la suite d'Eric THOUVENOT, en tant que chargée de mission DREAL référente pour le site NATURA 2000 Rivière Élorne.

Un bref rappel du cadre réglementaire lié à NATURA 2000 est fait. Les objectifs et moyens à l'échelle de l'Europe puis de la France sont évoqués. Enfin, l'exposé se termine par un rappel de la démarche NATURA 2000 sur le site Rivière Élorne.

Rappel de l'état d'avancement de NATURA 2000 sur le site "Rivière Élorne"

(Annaïg POSTEC, SBE)

Mme POSTEC rappelle que si NATURA 2000 a effectivement suscité des inquiétudes au démarrage, c'est surtout par méconnaissance des "règles du jeu", et qu'il était nécessaire de prendre un temps d'explication. Depuis la validation du DOCOB, le rôle d'animatrice du site a surtout consisté à rendre cette politique concrète en mettant en œuvre les actions inscrites dans le DOCOB et à organiser des groupes de travail afin de favoriser une appropriation de la démarche par les acteurs locaux.

Le travail de mise en œuvre des travaux se poursuit, et va également désormais s'orienter davantage vers l'information, la communication, la sensibilisation.

Une présentation de la répartition du poste est faite :

- NATURA 2000 60%
- espaces naturels du conseil général 20%
- gestion d'espaces naturels sur le territoire du SAGE Élorne 10%
- gestion des terrains du SBE 10%

Cette imbrication des missions permet d'intégrer efficacement NATURA 2000 aux politiques publiques territoriales en lien avec les espaces naturels.

Présentation des actions engagées en 2013

▪ 5 contrats NATURA 2000 signés depuis 2011 :

- 1 contrat a été signé avec un particulier, propriétaire de 15 hectares de tourbières ; les aides financières reçues lui ont permis d'acheter des clôtures pour les chevaux qui pâturent sur les tourbières, assurant ainsi une gestion plus fine du secteur.
- Le groupe mammalogique breton (GMB) a mené une action sur le grand rhinolophe : l'APPMA, propriétaire d'une micro-centrale tombant en ruine qui abritait un individu de cette espèce de chauve-souris, a fait don du bâtiment au GMB qui, grâce aux aides NATURA 2000, a pu refaire la toiture, procéder à des aménagements intérieurs et clore les ouvertures pour trouver les conditions optimales au grand rhinolophe : on décompte désormais trois individus. De nouvelles prospections durant l'été 2014 permettront d'avoir une idée plus fine de l'évolution du nombre d'individus.
- 2 contrats signés par le Syndicat de Bassin de l'Élorne : restauration de prairies de fond de vallée, de landes, tourbières, et gestion des espèces invasives.
- 1 contrat signé par le Syndicat de plateau de Ploudiry : restauration de landes et tourbières.

Total des aides : 101.500 €, dont 50 % de l'État et 50 % de l'Europe.

▪ 8 mesures agro-environnementale (MAE)

Un film est présenté, il s'agit du témoignage d'un agriculteur de Commana (visible sur le site internet ²).

Le Syndicat de bassin a travaillé en étroite collaboration avec le PNRA (site NATURA 2000 des Monts d'Arrée) afin de présenter des cahiers des charges similaires dans le but de simplifier les démarches pour les agriculteurs.

La chambre d'agriculture s'étonne que seules 8 MAE aient été concrétisées et souligne par ailleurs que l'ensemble des sommes perçues au titre des MAE ont été reprises dans le cadre de la PAC ; en effet, selon elle, la signature d'un contrat MAE ouvre la voie à tous les contrôles, ce qui a tendance à décourager les bonnes volontés.

Annaïg POSTEC répond que le Syndicat de bassin a échangé avec les contrôleurs, ce qui l'a conduit à acheter un GPS pour enregistrer l'ensemble des parcelles afin d'engager avec précision les surfaces en MAE, car c'est souvent à ce niveau que les contrôles, quand ils ont lieu, posent problème. Le Syndicat de bassin accompagne également les agriculteurs dans l'enregistrement des pratiques, via un cahier d'enregistrement qu'il a élaboré (puis modifié suite aux rencontres avec les contrôleurs pour arriver à un document plus efficace).

▪ Les évaluations d'incidences

Les évaluations d'incidences découlent de réglementations en vigueur depuis 2010. Ces suivis permettent d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines. Les projets nécessitant une évaluation d'incidences pourront être autorisés si les enjeux de conservation des sites NATURA 2000 ne sont pas menacés. Dans le cas contraire, ils pourront n'être autorisés que s'ils répondent à certaines conditions et sous réserve de la mise en œuvre de mesures d'adaptation.

Si cette nouvelle règle a été perçue au départ comme une nouvelle contrainte, elle s'avère désormais plutôt positive puisqu'elle permet d'une part d'éviter toute perturbation supplémentaire du milieu, et d'autre part de rapprocher les porteurs de projet de la démarche NATURA 2000, ce qui favorise la sensibilisation d'un nouveau public.

L'évaluation des incidences a été nécessaire pour 29 projets en 2013.

À noter que les manifestations répétitives peuvent donner lieu à des engagements sous forme de charte, ce qui permet de ne pas avoir à remplir le formulaire à chaque fois.

▪ Autres actions

De nombreuses connexions existent entre NATURA 2000, le SAGE de l'Élorn, la gestion des espaces naturels sensibles du Département et les actions du syndicat de bassin, certaines politiques publiques engagées dans ces domaines ayant un impact non négligeable sur le site NATURA 2000 :

- Prospection mulette perlière : moule d'eau douce en voie d'extinction du fait de la sédimentation ; on n'en trouve désormais plus que les coquilles. Le Syndicat de bassin de l'Élorn, dans le cadre de NATURA 2000, va organiser en septembre un chantier de prospection et fera appel à des bénévoles pour procéder à un inventaire, en têtes de bassin, à l'aide d'aquascopes.
- Demande de dérogation "pâturage" : les terrains inclus dans le périmètre de protection des captages, propriété du syndicat du plateau de Ploudiry, font l'objet d'une demande de dérogation afin de permettre un pâturage très extensif (interdit par l'arrêté préfectoral de protection), qui permettrait de réduire les coûts car, compte tenu de la topographie et de la présence de pierres, l'entretien des terrains pour maintenir les habitats d'intérêt communautaire en bon état de conservation entraîne des coûts de gestion élevés. La demande de dérogation est en cours d'instruction.
- LIFE "pêche à pied" : Brest-Métropole océane (BMO) est pilote du programme LIFE "pêche à pied de loisir" pour le site Rade de Brest. La collectivité est partenaire associé de ce programme piloté par l'Agence des Aires Marines Protégées et a, à ce titre, la responsabilité de mettre en œuvre un certain nombre d'actions sur la pêche à pied en rade. Ont notamment été mises en place des enquêtes "pêche à pied" afin de connaître les pratiques et leurs impacts sur la ressource, l'objectif étant d'envisager une éventuelle modification de ces pratiques.

² <http://riviere-elorn.n2000.fr/decouvrir-natura-2000>

- Démarche "invasives" : presque toutes les communes incluses dans le SAGE se sont engagées. Des journées d'aide à la reconnaissance et à la gestion des espèces invasives ont été dispensées durant l'hiver 2013/2014 à l'ensemble du personnel des services techniques (92 agents) et à des entreprises de travaux agricoles (au nombre de 6). Des cartes IGN ont été remises aux communes afin qu'elles participent à la localisation des espèces et puissent compléter le premier inventaire réalisé par le CPIE et Bretagne Vivante.

Cette démarche déployée sur l'ensemble du Bassin versant, au-delà du périmètre NATURA 2000, a un impact positif sur la reconquête des habitats du site NATURA 2000.

- Étude "loutres" : l'étude est menée par le groupe mammalogique breton, l'inventaire est en cours pour localiser les itinéraires présentant un risque de collision pour les loutres (voies ferrées, routes). Cette étude devrait être rendue fin décembre/début janvier. Elle est également menée sur l'ensemble du Bassin versant, au-delà du périmètre NATURA 2000.

▪ **Les frayères de saumon**

Aurore GIRET présente un "focus" sur la régression des frayères de saumon atlantique, d'après une étude réalisée sur 3 kms en aval du barrage du DRENNEC. Plusieurs facteurs pouvant expliquer ce phénomène sont présentés.

M. LE MAOUT (APPMA) s'interroge sur les conséquences du braconnage de saumon dans l'estuaire de l'Élorn, et ce jusqu'au centre-ville de LANDERNEAU ; de même, certains pêcheurs professionnels de la rade de BREST s'autorisent à entrer dans l'estuaire.

Ces agissements, le plus souvent impunis, lui semblent de nature à ruiner les efforts des instances nationales et européennes, qui consacrent des fonds publics conséquents à la réintroduction de l'espèce dans le milieu. Il indique avoir contacté l'ONEMA³ mais aucune suite n'a été donnée à sa requête.

M. MASQUELIER lui répond que de telles pratiques relèvent des pouvoirs de police (gendarmerie, gendarmerie maritime, ou maire dans le cadre de ses pouvoirs de police) mais pas de NATURA 2000, qui n'a pas de caractère réglementaire. Il invite M. LE MAOUT à alerter le comité local des pêches maritimes, qui lui paraît être l'interlocuteur *ad hoc* et qui est de surcroît membre de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE.

Il ajoute que dans le cadre du site NATURA 2000 "Rade de Brest", un travail a été réalisé sur la réglementation relative à l'activité de pêche de loisirs (périodes d'ouverture, tailles minimales de capture, matériels autorisés, quotas par espèces).

Par ailleurs, M. LE MAOUT indique avoir déjà constaté que des pêcheurs professionnels de la rade de Brest remontent l'Élorn (notamment à Logonna-Daoulas) pour pêcher. Un courrier a été adressé en ce sens par le maire à la préfecture maritime pour l'interroger sur la pêche professionnelle et les quantités prélevées.

▪ **La communication**

Un groupe de travail a été mis en place en 2013, qui s'est montré très actif : le site internet est régulièrement mis à jour, le n° 3 de la *lettre NATURA 2000* est en cours de préparation et le Syndicat s'efforce de communiquer au mieux au travers de la presse locale et des bulletins communaux.

Présentation des actions prévues en 2014 / 2015

Certaines actions déjà engagées seront à poursuivre et à développer :

- Un volet "études" : poursuite de l'étude de la problématique des frayères de saumons en aval du Lac du Drennec, inventaire des macro-déchets dans l'estuaire, poursuite des inventaires "invasives", poursuite des inventaires "pêche à pied".
- Un volet "Travaux/Gestion" : enlèvement des macro-déchets, poursuite des travaux "plantes invasives", mise en œuvre le cas échéant de travaux en faveur de la loutre, poursuite des contrats NATURA 2000 déjà engagés, mise en œuvre de nouveaux contrats NATURA 2000, proposition de nouvelles mesures agro-environnementales.

³ Office national de l'eau et des milieux aquatiques

À noter que de nouveaux cahiers des charges nationaux sont en cours d'élaboration, avec prise en compte des spécificités régionales, ce qui devrait à terme conduire à une simplification.

- Un volet "communication" : une compilation des attentes a été effectuée, des actions vont maintenant être travaillées (onze propositions ont été présentées).

Le syndicat des propriétaires forestiers s'inquiète du devenir des espaces forestiers. Il souligne l'enjeu économique que représentent les forêts de production (environ 20.000 emplois. 1 ha d'épicéas = 15 maisons). Mme POSTEC répond que l'objectif est de faire en sorte que les habitats d'intérêt communautaire du site soient préservés, et en particulier que les habitats de landes ne disparaissent pas, par exemple du fait de la fermeture des milieux ou de la prolifération de pins maritimes. Ces actions de restauration des milieux ne concernent pas les forêts de production.

M. MASQUELIER ajoute qu'en tout état de cause, aucune action ne sera engagée sans l'accord du propriétaire.

Aucun nouveau thème n'étant abordé, M. GROSJEAN et Mme BAURAND-CONSTANCE remercient les participants et lèvent la séance.

Pour le sous-préfet de Brest,
l'attachée,



Sabine BAURAND-CONSTANCE

Le président du
Syndicat de bassin de l'élorn,
président du comité de pilotage,



SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN
Et Francis GROSJEAN

29460 DAOULAS
Tél : 02.98.25.93.51 - Fax 02.98.25.98.53
secretariat.syndicatelorn@wanadoo.fr

